

SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES

PELERINAGE DIOCESAIN A ALENCON/ LISIEUX

(Samedi 11 et dimanche 12 mai 2019)

UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PELERIN

à retourner, complété, accompagné de l'acompte

à

Service diocésain des pèlerinages

Maison Diocésaine - 1 rue de Berry – 41000 BLOIS

Après lecture et acceptation du programme joint et des conditions de réservation relatives au pèlerinage à Alençon/ Lisieux, voici mon inscription :

monsieur, madame, père, sœur (1)

Nom (d'usage ou d'épouse) .....

Prénom(s) : .....

Adresse complète : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date et lieu de naissance : .....

Tél. fixe : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Tél. mobile : ..... / ..... / ..... / ..... /  
.....

Nationalité : ..... Courriel : .....@.....

**Coût global du pèlerinage par personne : 145,00 €**  
**(ajouter 10,00 €, si choix d'une chambre individuelle)**

Ne comprenant que :

- le transport, aller/ retour, Blois, Alençon et Lisieux en autocar de tourisme,
- le pourboire pour le chauffeur de l'autocar,
- l'hébergement au centre spirituel «Ermitage Sainte Thérèse»,
- les taxes (de séjour et sanctuaires), les visites, les offrandes, les pourboires,
- le prix du livret de chant, de la souscription à l'assurance MSC.

**Acompte de 75,00 € à verser avec le bulletin d'inscription**

**Solde à régler pour le 1<sup>er</sup> mai 2019, au plus tard**

Les chèques bancaires sont libellés à l'ordre du service diocésain des pèlerinages

**Informations complémentaires**

O Je souhaite être logé(e) en chambre individuelle (**supplément de 10,00 €**)  
(3 chambres disponibles seulement)

O Je souhaite partager ma chambre avec :

Nom / Prénom : .....

Si couple, nous préférons une chambre :

O à un grand lit matrimonial                      O à 2 lits séparés (2)

**Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (à renseigner impérativement)**

Nom, prénom : .....

Lien de parenté : .....

Téléphone : .....

**Barème des frais d'annulation**

Tout pèlerin peut se désister en cas de nécessité, en produisant un justificatif.

Sinon, celui-ci restituera à l'organisateur, pour retenue pour frais :

- un montant de 20,00 €, à plus d'un mois du départ (jusqu'au 10 avril inclus),
- un montant de 100,00 €, à moins d'un mois du départ (à partir du 11 avril).

A....., le .....

Signature :